

**Assemblée Générale Constitutive  
de l'Association « Heidelberg Alumni Frankreich » (HAFR)**

**Assemblée tenue le 13 juin 2008**

**Compte rendu**

---

L'assemblée générale a lieu le 13 juin 2008, dans les locaux du DAAD, 4 rue Marbeau, 75116, Paris.

La séance est ouverte à 18 h 20.

Membres présents : 20 personnes (liste nominative en annexe 1).

Membres représentés : 11 personnes (liste nominative en annexe 2).

Autres personnes présentes à l'assemblée : 7 (liste nominative en annexe 3).

Mme. la Générale Madré introduit la séance, et précise :

« Cette assemblée générale est pour moi une grande joie, car elle constitue l'aboutissement d'un long chemin. Avant de passer aux questions purement administratives, je voudrais saluer les futurs membres de l'association, ainsi que l'ensemble des personnalités présentes, que je remercie d'être là.

Je salue en premier lieu **Mme. Silke Rodenberg**.

Erlauben Sie mir Ihnen unsere Ehre, und auch Freude, auszusprechen für Ihre Anwesenheit bei dieser ersten Gründungs-Generalversammlung der HAFR.

Im Rahmen des Akademischen Auslandsamtes des dezernat für internationale Angelegenheiten der Ruprecht Karl Universität sind Sie die Leiterin des Heidelberg Alumni International in Heidelberg.

Wir begrüßen heute die Zusammenarbeit zwischen H.A.I. und das neue HAFR unter Ihrer Leitung und hoffen langfristige Beziehungen gründen zu können.

Wir danken Ihnen.

Je salue ensuite **Mme. Klaudia Knabel**, directeur du bureau parisien du DAAD, Office Allemand d'échanges universitaires.

Votre soutien, votre intervention si positive, votre chaleureux accueil à l'égard de la création de la HAFR ont été pour moi une grande source d'encouragement ; preuve en est que pour cette première assemblée générale, nous sommes accueillis chez vous, au siège du DAAD à Paris, rue Marbeau. C'est une joie de pouvoir compter sur votre appui, et je vous prie, chère madame, de recevoir mes remerciements.

Et je tiens aussi à rappeler que, dès ma première réunion en 2000, j'ai eu le soutien du directeur d'alors, **M. Grothus**, aujourd'hui directeur du DAAD de New-York. Qu'il en soit lui aussi remercié.

Je salue également **M. Stephan Geifes**, secrétaire général de l'université franco-allemande à Saarbrücken. Directeur de la DAAD à l'époque où la HAFR n'était qu'un projet privé, M. Geifes n'a cessé de m'apporter l'aide du DAAD, ainsi que son soutien permanent. Hier comme aujourd'hui, il a toujours été présent pour notre projet. Ainsi, conjointement avec le DAAD, nous avons pu, en 2004, organiser, grâce au Médecin général inspecteur, directeur du Val de Grâce, une visite du prestigieux Val de Grâce pour des jeunes étudiants, et des anciens de l'université de Heidelberg.

Je tiens aussi aujourd'hui à remercier le président de l'Institut franco-allemand, **Dr Frank Baasner**, qui, depuis Ludwigsburg, a également porté une grande attention à la future HAFR, et je salue aussi **Dr Wolfram Vogel**, directeur du bureau parisien de cet Institut, que je remercie d'être là.

C'est ensuite **M. Hermann. Sitz** que je tiens à saluer. Chef du service de presse de l'ambassade d'Allemagne en France, il nous honore aujourd'hui de sa présence.

Je salue également **M. Gérard Thiesser**, président des associations franco-allemandes pour l'Europe, que je remercie de ses constants encouragements, ainsi que **M. Kurt Brenner**, directeur de la Maison de Heidelberg à Montpellier ; nous avons mis longtemps à nous connaître, M. Brenner et moi-même, et nous entamons aujourd'hui une collaboration qui sera précieuse pour notre association.

Je salue enfin **Mme. Dina Waked-Dib**, interprète et amie, qui a accepté d'assurer aujourd'hui la fonction de secrétaire de séance.

Avant de laisser la parole à Mme. Knabel, je tiens enfin à évoquer devant vous le soutien que m'a apporté **Son Excellence M. Jean-Pierre Lafon**, Ambassadeur de France, qui a accepté d'être l'un des trois membres fondateurs de notre association, et qui ne peut malheureusement pas être présent parmi nous aujourd'hui. »

**Mme. Klaudia Knabel** prend la parole :

« Chers anciens étudiants de l'université de Heidelberg, chère Madame Madré, chère Madame Rodenberg, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi à la fois un grand honneur et un immense plaisir que de pouvoir vous accueillir tous ce soir dans les locaux du bureau parisien du DAAD. La mission du DAAD à Paris, en tant que représentant des universités allemandes en France, est de promouvoir les échanges universitaires, de les soutenir et de les faciliter. Concrètement, cela signifie à mes yeux, inviter les français en Allemagne, les conseiller dans leur recherche d'un établissement d'enseignement supérieur approprié et enfin, le cas échéant, leur procurer les moyens financiers nécessaires pour réaliser le séjour en Allemagne.

Mesdames et messieurs, vous avez tous déjà parcouru ce chemin qui mène outre-Rhin, et vous avez, il y a plus ou moins longtemps, réalisé un séjour d'étude ou de recherche en Allemagne, notamment au sein de la plus ancienne et éminemment prestigieuse université allemande à Heidelberg.

A présent, c'est au tour de l'université de Heidelberg de revenir vers vous afin de rétablir le contact avec l'université, de faire revivre vos expériences, de renouer vos liens, non seulement avec la ville de Heidelberg, mais également entre vous.

Dans ce contexte, je me réjouis de pouvoir vous présenter Mme. Silke Rodenberg qui est la personne compétente au sein de l'université de Heidelberg pour toutes les activités afférentes au suivi des anciens étudiants.

Je tiens beaucoup à remercier vivement une personne en particulier, sans l'engagement de laquelle notre rencontre d'aujourd'hui n'aurait pas été possible. Mme. Madré, des années durant, vous avez poursuivi ce projet en y mettant non seulement de l'énergie et de la ténacité, mais aussi du charme. C'est à vous seule que nous devons aujourd'hui la joie d'être ici ensemble, et nous vous en remercions chaleureusement.

Je vous adresse toutes mes félicitations pour ce succès d'avoir réuni déjà les personnes ici présentes et vous adresse mes meilleurs vœux de réussite pour l'association française des anciens étudiants de l'université de Heidelberg.

Le moment est venu maintenant de vous souhaiter à vous et à tous les participants une réunion fructueuse et une très agréable soirée. »

**Mme. Silke Rodenberg** prend ensuite la parole :

« Mon français n'est pas assez bon. Donc, je vais m'adresser à vous en allemand, langue que la plupart parmi vous comprennent pour avoir fait des études à l'université de Heidelberg.

Je suis très heureuse de m'adresser à vous ce soir au nom de l'université de Heidelberg, et au nom de H.A.I, l'internationale des anciens élèves de Heidelberg. Je me réjouis de votre présence, car elle démontre votre engagement pour l'université de Heidelberg. Un grand merci à Mme Madré pour toutes ces années de travail, qui ont précédé la concrétisation de ce projet.

Je suis contente de vous rencontrer tous, et de retrouver cette énergie et cette force du cœur, cœur que vous avez naguère « perdu à Heidelberg », comme dit la chanson.

Merci à Mme. Knabbel, et au DAAD de Paris qui nous accueille, à M. Stephan Geifes et à toutes les autres personnes qui ont promu ce projet.

J'ai accompagné plusieurs associations d'anciens et j'espère que celle qui est créée aujourd'hui sera le symbole des relations longues et anciennes entre la France et l'Allemagne.

Nos plus anciennes relations ont été établies avec l'université de Montpellier. Aujourd'hui, grâce à M. Brenner, nous poursuivons cette coopération. Avec le Professeur Docteur Raff, nous avons beaucoup travaillé dans le cadre du programme Erasmus.

L'association qui est créée aujourd'hui viendra renforcer le réseau d'anciens qui existe déjà aux Etats Unis et en Amérique latine. J'espère que le nombre de nos anciens ne fera qu'augmenter avec votre nouvelle association, à laquelle je souhaite plein succès.

Bonne soirée à tous. »

**Mme. Madré** reprend la parole :

« Je voudrais maintenant préciser que le titre de présidente fondatrice de l'association HAFR, que je suis fière de porter aujourd'hui, correspond à une réalité juridique. En effet, les statuts de l'association ont été déposés à la préfecture de Police de Paris en octobre 2007 par 3 personnes : Son Excellence M. Jean-Pierre Lafon, ambassadeur de France, Mme. Waked-Dib et moi-même. Ces 3 personnes, conformément au droit français, ont à assurer la bonne marche de l'association en attendant les élections du conseil d'administration lors de la première assemblée générale.

C'est donc cette mission provisoire que je vous propose d'assurer aujourd'hui, en présidant cette séance, et je vous propose de passer aux divers points de l'ordre du jour prévu. »

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1 - Tour de table et présentation des membres de l'association
- 2 - Lecture et adoption des statuts de l'association
- 3 - Fixation du montant des cotisations annuelles
- 4 - Election des membres du conseil d'administration
- 5 - Questions diverses et propositions d'activités pour l'association

### **I – Tour de table et présentations :**

**Mme. Madré** propose maintenant de faire un tour de table, afin que chacun puisse se présenter, et fasse éventuellement l'énoncé des pouvoirs dont il dispose, donnés par d'autres membres de l'association.

### **II – Lecture et adoption des statuts :**

A l'issue de ce tour de table, les statuts sont lus à haute voix et l'assemblée générale y apporte les modifications suivantes :

- Nom de l'association : les statuts de l'association ont été déposés à la préfecture de police de Paris, sous le nom de « Heidelberg Alumni International France » (HAIF).

Le nom de l'association est modifié, et devient : « Heidelberg Alumni Frankreich » (HAFR).

- **article 1er** : pas de modification.

#### **- Article 2 :**

+ au 1, premier point : à la place de « l'entretien des anciens.. », il est écrit : « l'entretien entre les anciens ... »

+ au 1, deuxième point : à la place de « des relations avec des étudiants... », il est écrit : « de relations avec les étudiants ... ».

+ au 2, premier point : à la place de « les activités multiples des... », il est écrit : « les diverses activités des... ».

+ au 2, troisième point : à la place de « ...de servir comme ambassadeurs... », il est écrit : « ... à servir d'ambassadeurs... »

+ au 2, troisième point : à la place de « de promouvoir », il est écrit « à promouvoir ».

+ au 2, quatrième point : à la place de « sensibiliser les jeunes... », il est écrit : « encourager les jeunes ».

+ au 3, 1<sup>er</sup> alinéa (in finé) : à la place de « ... sur ses activités », il est écrit : « ...de ses activités ».

+ au 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : à la place de « ... offre les facilités suivantes », il est écrit : « ...offre les services suivants ».

+ au 3, 3<sup>ème</sup> point : à la place de « accord avec les réglementations en vigueur », il est écrit : « accord avec les lois en vigueur ».

+ au 3, 4<sup>ème</sup> point : à la place de « le matériel d'information », il est écrit : « le support d'information ».

+ au 3, 5<sup>ème</sup> point : à la place : « le support de... », il est écrit : « le soutien de... ».

+ au 3, 6<sup>ème</sup> point : à la place de « le développement des activités... », il est écrit : « le développement des actions... ».

+ au 5, § a : à la place de « ...être qu'employées à des buts...», il est écrit : « ...être employées qu'à des buts... », et à la place de « ...aucuns subsides provenant des moyens », il est écrit : « ...aucun subside provenant de moyens. .. ».

**- article 3 :**

- + au I-1, § b : à la place de « membres honorifiques », il est écrit : « membres d 'honneur ».
- + au I-2 : à la place de « ...membres honorifiques sont invités à l'assemblée générale ou elles ont voix... », il est écrit : « ...membres d'honneur sont invités à l'assemblée générale où ils ont voix... ».
- + au I-3 : il est ajouté à la fin de l'alinéa « qui en décide ».
- + au I-4 : à la fin de l'alinéa, les mots « actifs et honorifiques » sont supprimés.
- + au II-2 : les mots « après deux rappels » sont ajoutés en fin d'alinéa.

**- Article 4 :**

- + au I-1 : à la place de « ...entre le jour de la lettre d'invitation... », il est écrit : « ... entre la date d'expédition de la lettre de convocation ...».
- + au I-2 : les mots « est tenue de délibérer » sont supprimés.
- + au I-2, premier tiret : à la place de : « l'approbation du bilan.. », il est écrit : « approuve le bilan... ».
- + au I-2, deuxième tiret : à la place de : « l'élection du conseil... », il est écrit : « élit le conseil... »
- + au I-2, troisième tiret : à la place de « la révocation du conseil... », il est écrit : « donne quitus au conseil... ».
- + au I-3, première phrase : à la place de « des membres présents ou des membres représentés.. », il est écrit : « ..des membres présents et des membres représentés... ».
- + au I-3, deuxième phrase : à la place de ; « la voix du président a caractère prépondérant. », il est écrit : « la voix du président est prépondérante ».
- + au I-3 : quatrième phrase : la phrase « La procuration de vote est autorisée » est remplacée par la phrase suivante : « Le vote par procuration est autorisé et chaque membre peut détenir deux procurations au maximum. ».
- + au I-4 , première phrase : à la place de « ...membres actifs ou de leurs représentants... », il est écrit : « ... membres actifs et de leurs mandataires... ».
- + au I-4, deuxième phrase : à la fin de la phrase, les mots « à l'assemblée générale » sont supprimés.
- + au I-4, troisième phrase : à la place de « L'invitation à la seconde assemblée, qui peut d'ailleurs être jointe à l'invitation... », il est écrit : « La convocation à la seconde assemblée générale, qui peut d'ailleurs être jointe à la convocation... ».
- + au II -1 : le II-1 est remplacé par : « Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale pour une durée de 2 ans. Il est composé de 6 membres. »
- + au II-2 : le II-2 est remplacé par : « Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire général. »

**- Article 5 :** la dernière phrase de l'article 5 est supprimée.

**- Article 6 :**

- + au premier alinéa : les mots « ou de disparition des buts donnant droit à des avantages fiscaux,
- + au seconde alinéa est remplacé par l'alinéa suivant : « Les modifications aux statuts adoptées à l'assemblée générale seront déposées à la Préfecture de Police de Paris. »

Avec ces modifications, les statuts sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### III – Fixation du montant des cotisations annuelles :

Est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents et représentés le montant de la cotisation annuelle, qui est fixé à :

- 25 € pour les membres anciens élèves
- 8 € pour les membres étudiants.

### IV – Election des membres du conseil d'administration :

**Mme. Madré** propose aux membres présents de se porter candidats au conseil d'administration, qui sera composé de 6 membres.

6 candidats se présentent.

Il s'agit de :  
- Mme. Anna-Pauline Gepner  
- M. Romain Kimmel  
- Mme. H. Madré  
- Mme. Josie Mely, absente à l'assemblée générale, mais ayant donné pouvoir à M.Gérard Gabert, membre présent  
- Dr. Diether Raff  
- Mme. Dina Waked-Dib.

Ces 6 candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

### V – Questions diverses et futures activités de l'association :

**Mme. Silke Rodenberg** présente rapidement le site Web de HAI, l'internationale des anciens élèves de l'université de Heidelberg ([alumniportal-heidelberg.de](http://alumniportal-heidelberg.de)), ainsi que le site web de la HAFR, qui vient d'être créé ([hafr.uni-hd.de](http://hafr.uni-hd.de)).

Elle évoque ensuite le projet de concours de photographies, organisé pour le choix d'un emblème de l'association HAFR. Les photographies sont sur le site web de l'association.

Elle s'engage ensuite à transmettre d'autres informations par mel aux membres de l'association qui lui ont communiqué leur adresse mel.

Elle renouvelle ses vœux de succès à la nouvelle association, et appelle à une réunion rapide du conseil d'administration.

La séance est levée à 21 h.

La présidente fondatrice,

H. Madré

La secrétaire de séance,

D. Waked-Dib



**Association HAFR**

**Assemblée Générale Constitutive du 13 juin 2008**

**Listes de membres présents**

- M. Hubert Bellard
- M. Kurt Brenner
- Mme. Patricia Brons
- Mme. Audrey Chapot-Guillet
- Mme. Sophie de Pontonx
- Mme. Nathalie Debail-Holding
- Mme. Marie-Louise Diouf-Salle
- M. Gérard Gabert
- Mme. Anna Gepner
- M. Bruno Guermonprez
- Mme. Christiane Kast
- M. Romain Kimmel
- Mme. Anne Lamotte
- Mme. Bärbel Lange
- Mme. Nathalie Le Bouedec
- M. Christian Link
- Mme. Hanoun Madré
- Mme. Marie-Claude Sauvestre
- M. Harald Schraeder
- Mme. Dina Waked-Dib



**Association HAFR**

**Assemblée Générale Constitutive du 13 juin 2008**

**Liste des membres représentés**

<u>Noms</u>	<u>Représentés par</u>
- Mme. Brunhilde Baruteaud	Mme Madré
- M. Jean-Charles Bachelier	Mme Madré
- M.Laurent Charlonnex	Mme Madré
- Mme Marie Doumic-Seiller	Mme Madré
- Mme Daniela Grau	Mme Rodenberg
- M. M.Yann Hallégot	Mme Madré
- M. René Ladmiral	M.Gabert
- Mme Diane Lafront	Mme Lange
- Mme Hanitra Maury	Mme Madré
- Mme Josie Mély	Mme Lange
- M.Diether Raff	Mme Rodenberg
- Mme Evelyne Tatu	Mme Madré
- Mme Thérèse Zarembo	M.Gabert

**Association HAFR**

**Assemblée Générale Constitutive du 13 juin 2008**

Listes de personnes présentes à l'assemblée, et non membres de l'association :

- Mme. Alex Braye
- M. Stephan Geifes
- Mme. Claudia Knabel
- Mme. Silke Rodenberg
- M. Gérard Thiesser
- M. Wolfram Vogel
- M. Hermann Sitz